

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 octobre 2023

Présents : Lydia CASTELLE, Olivier COLIN, Brice DAVEZAC, Didier FOCH, Jean-Luc LARROUY, Jean-Claude MISTROT, Frédéric PONT, Patricia SUFFRAN, David TAVASANI, Jean-Pierre VIALATTE.

Absent :

Excusé : Laurent SALLES

ORDRE DU JOUR

- . Approbation du PV du Conseil municipal du 24 juillet 2023.
- . Désignation d'un secrétaire de séance.
- . Délibération pour l'extinction de l'éclairage public cœur de nuit.
- . Délibération pour sollicitation amendes de police 2024.
- . Attribution de la subvention au comité des fêtes.
- . Autorisation des dépenses pour les colis seniors.
- . Questions diverses

Ouverture du conseil municipal à : 20H30

Secrétaire : Lydia CASTELLE

Quorum : atteint

. Approbation du PV du 24 juillet 2023.

Pour : 10 Contre : Abstention :

. Désignation d'un secrétaire de séance.

Lydia CASTELLE

Pour : 10 Contre : Abstention :

. Délib 20-2023 Extinction de l'éclairage public cœur de nuit.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire en vertu des articles L 2212-1 et L 2212-2 du CGCT. A ce titre, le maire dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage.

Considérant d'une part, la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, le bon déroulement du trafic et la protection des biens et des personnes, et d'autre part la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, d'engager des actions en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité et considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'éteindre l'éclairage public dans le bourg tous les jours de 23 heures à 6 heures et ceci dès que les éventuelles études et la programmation des horloges astronomiques par le SDEHG ainsi que la mise en place de la signalisation par la commune seront réalisées

Extinction de l'éclairage public dans le bourg approuvé à l'unanimité des membres présents.

. Délib 21-2023 Amendes de police 2024.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 novembre 2018 avait été retenue le projet de sécurité routière dans le cadre des amendes de police.

Il propose de poursuivre ce projet de sécurité routière en agglomération et de soumettre un dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2024 pour la réalisation de ralentisseurs en agglomération sur la RD81 et RD88. Les travaux sont estimés à 30 000 € HT. Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux.

Autorisation de poursuivre le projet de sécurité routière et d'engager les travaux approuvés à l'unanimité des présents.

. Délib 22-2023 Attribution de la subvention au comité des fêtes.

Monsieur le maire propose d'attribuer la subvention 2023 d'un montant de 1500 € au comité des fêtes.

Subvention acceptée à l'unanimité des présents.

. Colis seniors

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une demande de devis pour la composition des colis seniors a été faite et demande l'autorisation d'engager la dépense.

Pour : 10 Contre : Abstention :

. Questions diverses.

Chantier réserve incendie en cours

Nous avons eu la visite des pompiers, pour toutes les réserves et bornes incendies. Des marquages au sol vont être faits pour interdire le stationnement devant et en face les réserves incendies.

Rénovation de l'église (devis David Cadario 11992 euros)

Nouvelles installations containers recyclage (salle des fêtes).

Réflexion sur les travaux 2024

Proposition épicerie ambulante

« Association Patrimoine » pose des photos anciennes au Boué, lavoir de la mesplère et salle des fêtes.

Entretien chemins communaux.

Décorations Noël, seront misent dans le village le 2 décembre.

Après-midi « citoyenne » le samedi 21 octobre à 13h30, nettoyage du cimetière, du monument Aux morts, des jardinières, et jardins de la salle des fêtes.

Fin du Conseil municipal à : 23 h 00